n°5 - avril 2015

PROVENCE FORÊT

COPÉRATIVE

Création de l'interprofession forêt-bois dans la région PACA

Tout vient à point à qui sait attendre, notre région, qui était la seule à en être dépourvue, vient de créer son interprofession forêt-bois. Après deux tentatives infructueuses en dix ans, l'État et la Région se sont associés pour faire enfin aboutir sa création le 30 janvier 2015. Dans un premier temps il s'agira d'élargir à l'ensemble de la région les actions que les deux interprofessions bi-départementales, Fibois 04-05 et Fibois 06-83, mènent déjà à l'échelon départemental. «L'objectif de cette interprofession est d'augmenter la mobilisation du bois de la forêt régionale pour assurer l'approvisionnement croissant des utilisateurs régionaux actuels et à venir, dans le respect de la gestion durable et multifonctionnelle, de développer l'utilisation du bois sous toutes ses formes en recherchant les voies d'une meilleure valorisation notamment par l'innovation et de créer les conditions permettant d'augmenter la valeur ajoutée en favorisant la transformation des bois par les entreprises de la région.»

Nous sommes dix membres fondateurs : cinq dans le premier collège, l'Union Régionale des Syndicats de la Forêt Privée, le CRPF, l'ONF, et nous, qui représentons l'Union des Coopératives Forestières Françaises; trois dans le deuxième: Fibre Excellence (Tarascon) pour l'industrie papetière, le SEFSAM pour les Exploitants Forestiers et Scieurs des Alpes Méditerranée, et le Centre Forestier de la Bastide des Jourdans; personne dans le troisième, réservé aux organisations professionnelles de la deuxième transformation; et les deux FIBOIS dans le quatrième.

Comme toute filière interprofessionnelle associant des producteurs et leurs clients, eux-mêmes concurrents entre eux, elle présente certaines imperfections résultant des compromis inévitables qui ont été nécessaires à sa création. Souhaitons lui cependant un avenir prospère, qui à l'usage estompera les frustrations des uns et des autres.

Philippe BREGLIANO, Président de Provence Forêt

Bois Energie Le matériel au service du bois énergie

PROVENCE FORET est présente sur le marché de la plaquette industrielle depuis plus de 18 mois et a su faire profiter plusieurs de ses adhérents de son savoir-faire en matière de production pour répondre à leur demande, notamment pour des opérations dans des peuplements non commercialisables (bois de trop petit diamètre, mal conformés, avec un faible prélèvement à l'hectare). Des opérations de ce type ont été menées sur Orgon, Ensuès-la-Redonne, Lambesc et Saint-Cannat dans les Bouches-du-Rhône et sont en cours de réflexion sur les autres départements de la région

Afin de maîtriser économiquement les coûts d'exploitation, nous avons testé sur Ensuès-la-Redonne un matériel particulier, exclusivement dédié à la production de Bois Energie: une cisaille montée sur une pelle mécanique. Le principe est de couper l'arbre au pied (comme le ferait votre sécateur pour vos rosiers), grouper les arbres en paquets de 8 à 10 unités et les débarder avec un skidder équipé d'une pince à grumes.



Cisaille bois énergie



Skidder muni d'une pince à grume



Dépôt stockage d'arbres entiers



Opération de déchiquetage

Les opérations d'arbres entiers restent toutefois ponctuelles (même si elles ont tendance à se développer) et difficiles à organiser car il faut conjuguer plusieurs facteurs en même temps :

- •Un minimum de volume à traiter de 300 Tonnes
- •Une place de stockage suffisamment grande pour stocker tout le bois avant le déchiquetage
- •Un accès adapté aux semi-remorques à fond mouvant et à leurs manœuvres
- Des chantiers à proximité des points de consommation car les coûts de transport sont très importants.

La consommation de ce type de produit reste peu important (7000 Tonnes en 2014 pour PROVENCE FORET) mais l'essentiel pour votre coopérative, à l'heure actuelle, est de découvrir, appréhender et maîtriser tout ce processus et cette logistique afin de pouvoir répondre en temps et en heure aux demandes des industriels existants et à venir. Aujourd'hui, pour les adhérents chez qui nous sommes intervenus, le résultat est une forêt éclaircie, moins sensible au risque d'incendie, sans aucune dépense pour le propriétaire.

Toutefois, cette activité nouvelle, petite en volume, ne doit pas occulter les autres produits bois, en rondins, en billons ou en grumes, issus de vos forêts et pour lesquels votre coopérative œuvre à leur valorisation quotidiennement.

Sébastien DROCHON, Responsable secteur 13-84, Responsable Bois Energie

Départ :

Aurélie BEAUVAIS : Assistante administration et gestion du personnel

Stéphane OZIL: technicien

forestier 13/84

Remerciements

Suite à notre courrier du mois de Janvier 2015, nous remercions chaleuresement nos fidèles adhérents pour leur souscription aux parts sociales. Toute l'équipe de Provence Forêt reste à votre disposition pour tout complément d'informations et nous espèrons vous voir très prochainement lors de l'Assemblée Générale 2015.

Vente (bois/granulés)

Pour les communes situées autour de Lambesc (13) nous vendons toujours du bois de chauffage en chêne régional issu de coupes pratiquées dans la région et des granulés de bois. Plus d'informations au 06.02.42.49.97 ou www.energie.provenceforet.fr

Plus d'informations sur notre site internet www.provenceforet.fr



Nous contacter

Alpes de Haute Provence

Tél: 04 92 31 60 17

Hautes Alpes

Tél: 04 92 45 00 78

Alpes Maritimes & Var

Tél: 09 64 13 99 35

Vaucluse & Bouches-du-Rhône (Siège social)

Tél: 04 42 90 73 37

Natura 2000

Natura 2000 est né de la volonté de l'Union Européenne de favoriser le maintien de la biodiversité sur tout le territoire européen. Il s'agit d'un réseau de sites naturels, remarquables par leur richesse en espèces animales et végétales et par leurs habitats naturels.

Pour chaque site, un Document d'Objectifs est élaboré en concertation avec les acteurs locaux afin de définir un état des lieux, des enjeux et des objectifs de gestion ainsi que des modalités de mise en oeuvre. Le but n'est pas de « bloquer » les activités humaines mais bien de les intégrer dans une logique de développement durable. La région PACA présente une biodiversité très riche et plus de 128 sites Natura 2000 ont été désignés (plus de 700 communes concernées).

Pour présenter une garantie de gestion durable en site Natura 2000 et ainsi bénéficier d'aides publiques ou d'avantages fiscaux et pouvoir accéder à la certification PEFC:

- soit votre document de gestion (PSG, RTG ou CBPS) s'accompagne d'un engagement de votre part dans une charte ou un contrat Natura 2000
- soit les spécificités liées au site Natura 2000 sont prises en compte directement dans votre document de gestion (PSG ou RTG).

1758 sites terrestres en France:

- 392 sites au titre de la directive oiseaux (ZPS)
- 1366 sites au titre de la directive habitat (SIC)
- 12,6 % de surface terrestre soit 6,9 millions d'hectares
- 13217 communes

source: MNHN/Bureau Natura 2000

Marie TRAMON, Responsable Environnement et Sécurité

Le logiciel de gestion forestier - PROCOFOR

Depuis 2013, le logiciel de gestion forestier Procofor est utilisé dans votre coopérative.

Il permet entre autres, de centraliser les informations sur vos propriétés forestières, de suivre vos coupes et travaux et d'effectuer la facturation correspondante. Ce logiciel est en cours d'évolution et il vous sera possible de prendre contact avec Provence Forêt plus facilement, par le biais d'un accès internet personnalisé et sécurisé. De ce fait, la communication avec votre coopérative sera améliorée.

Votre coopérative évolue et se dote d'outils toujours plus performants dans le but de vous satisfaire au mieux, alors suivez-nous dans son évolution!

Jean-François RAMA, Responsable Informatique

Et toujours

Vous avez la possibilité de soutenir la Coopérative en souscrivant au capital social de

celle-ci. Ces « parts à avantages particuliers » d'une valeur de 16 €, bénéficient d'une rémunération basée sur un taux annuel de 2 %. Les intérêts acquis seront payables tous les 5 ans à date anniversaire. Ces parts, qui peuvent être souscrites par les associés coopérateurs et par les associés non coopérateurs, vont devenir un levier fondamental de développement. De plus, la Coopérative étant considérée comme une entreprise solidaire, vous pouvez bénéficier d'avantages fiscaux en investissant dans son capital social.

Elles peuvent être souscrites au siège social de la société ou en contactant l'un de nos techniciens. Merci à celles et ceux qui ont déjà souscrit.

Recevez nos newsletter par mail en vous abonnant sur: www.provenceforet.fr/newsletter

Avec le soutien -





